

**MAIRIE
DE
GER**

SEANCE DU 20 JANVIER 2022

DATE DE CONVOCATION : 14 janvier 2022

DATE D’AFFICHAGE : 14 janvier 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 12

VOTANTS : 14

L’An deux mil vingt-deux, le vingt janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel PRIEUR.

PRESENTS : PRIEUR Michel, Maire Président, HEDOU Gaëtan, MOIGNOT Philippe, Adjoint, BONHOURE Joëlle, DUTERTRE Mickaël, FOUILLEUL Gilbert, GOGUET Johnny, JOUIN Karen, L’HUISSIER Jean-Louis, LEROY Françoise, LEROY Sébastien, Nadège LHOMER

ABSENTS EXCUSÉS : AMAND Marjorie a donné procuration à HEDOU Gaëtan
JARDIN Olivier a donné procuration à BONHOURE Joëlle

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : JOUIN Karen

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2021 est approuvé à l’unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES – SERVICE ASSAINISSEMENT
(délibération n°01/2022)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la note de présentation jointe ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention de mise à disposition de services à compter du 1^{er} janvier 2022 pour le service assainissement.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de services à compter du 1^{er} janvier 2022.

DEMANDE DE DEPOSE DE RESEAU INUTILE AU LIEU DIT « VIEVAL » (délibération n°02/2022)

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré :

- confirment la demande de dépose d'une ligne basse tension au lieu-dit « Vieval ».

- attestent avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

REMBOURSEMENT DES KITS DE TESTS PSYCHOLOGIQUES ACHETES PAR LA COMMUNE D'ISIGNY-LE-BUAT

Sujet remis à l'étude lors d'une prochaine réunion de conseil dans l'attente d'informations complémentaires.

EXAMEN DE DEVIS – REMPLACEMENT TOUR DE L'ORDINATEUR DU POSTE « ACCUEIL » (délibération n°03/2022)

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré :

- décide de retenir le devis de l'Agence DALTONER située à VIRE (14500) relatif au remplacement de la tour de l'ordinateur du poste « accueil » pour un montant de 691,93 € H.T. (soit 830,32 € TTC),

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

■ M. Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'un maraîcher pour s'installer sur le marché le Jeudi. Le conseil municipal donne son accord.

■ Le conseil municipal donne son accord pour des travaux d'accessibilité au sein de la Poste.

■ M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le SDEM afin de faire un point sur les problèmes d'éclairage public.

- Le conseil municipal a le projet de mettre des plantes vivaces au petit rond-point et au presbytère.
- Il serait judicieux d'installer un panneau afin d'indiquer le Lotissement Les Granges. Le Conseil municipal donne son accord.

Compte-rendu affiché le 31 janvier 2022.